

„ Franche Comté; Et enfin d'accorder une
 „ Neutralité à la Principauté de Neucha-
 „ tel, après avoir fait lever l'interdiction du
 „ Commerce.

Cette lettre faisoit assez connoître le dévouement de Messieurs de Berne, pour les intérêts de Mr. l'Electeur de Brandebourg, n'ayant pour but que de prier le Roi d'abandonner ceux de ses propres Sujets, & de faire rétablir le Commerce de ses Provinces avec Neufchatel; ce qui est une preuve que cette interruption fatigue les Neuchatellois & peut-être les Bernois, qui par cette route tiroient les denrées & les marchandises de France dont ils ont besoin.

Le Roi répondit en peu de mots à Messieurs de Berne; *Qu'ils n'avoient qu'à s'adresser au Marquis de Puisieulx son Ambassadeur, qui leur feroit sçavoir ses intentions.* En effet Mr. de Puisieulx écrivit aux Cantons Protestans Alliez de Neufchâtel, que Sa M. persistoit dans l'intention qu'elle avoit de ne pas troubler la tranquillité du Corps Helvétique; mais que l'intérêt & la seureté de son Royaume, l'obligeoient de prendre des mesures à l'égard de Neufchatel, pour prévenir les menaces que ses ennemis lui font de ce côté-là; nous joindrons plus bas la lettre du Roi à Mr. de Puisieulx, sur ce sujet.

*Resolution
 du Canton
 de Zurich.*

VI. Le Canton de Berne prit ombre du peu de fruit que sa lettre avoit produit: du moins il tâcha de persuader aux autres Cantons Protestans que l'armement des François, le regardoit autant que la Principauté de Neufchatel, & pria le Canton de Zurich de se disposer à le défendre: Ce Canton arma effectivement; mais il déclara en même